

Attalens, juin 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

La rentrée 2026-2027 de la crèche Les Petits Lions approche et il est temps de vous adresser toutes les informations utiles au bon déroulement de l'accueil de votre / vos enfant(s).

L'équipe éducative et la direction se réjouissent d'accueillir votre / vos enfant(s) pour une nouvelle année pleine de découvertes, de joie et d'épanouissement !

Horaire de rentrée

Votre/vos enfant(s) sera accueilli dès **le lundi 10 août 2026**, selon les horaires suivants :

Groupe des Moyens et des Grands :

- Les enfants inscrits ce jour-là sont accueillis **dès 10h00**. Les parents peuvent rester avec eux jusqu'à 11h00.

Groupe des Bébé(s) :

- Les enfants inscrits ce jour-là seront accueillis **dès 13h00**.

A partir du mardi 12 août 2026, **l'horaire ordinaire s'applique**. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Les arrivées sont possibles entre 7h00 et 8h30 et les départs entre 17h00 et 18h15.

Le **vendredi 14 août 2026**, veille de fête, nous vous demandons de venir chercher votre enfant **à 17h30, au plus tard.**

Parking

Lorsque vous conduisez votre enfant à la crèche, vous pouvez utiliser les deux places réservées à cet effet près de l'ancien atelier de couture. Toutes les autres places du périmètre scolaire nécessitent une autorisation communale de 6h30 à 16h30.

Si les deux places réservées à la crèche sont déjà occupées, nous vous recommandons de vous stationner sur le parking de la Condemine. **Le stationnement hors case est interdit et peut faire l'objet d'amende.**

Laisser sa poussette à la crèche, c'est possible !

Vous avez la possibilité de laisser la poussette de votre enfant à la crèche lors de son accueil. Elle doit être stockée au-dessus de l'armoire grise qui se trouve à l'extérieur, à proximité de la porte en bas des escaliers (Rez inférieur). Attention, les places sont toutefois limitées !

Le personnel de la crèche décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de votre poussette.

Informations administratives

Le contrat de placement est basé sur une moyenne de 4 semaines de fréquentation et débute toujours au 1^{er} du mois.

La facturation est adaptée aux jours d'ouverture de la crèche, selon le calendrier officiel. Un exemplaire du contrat doit être renvoyé avec votre signature par poste ou par mail, au secrétariat, au plus tard 1 mois avant le début du placement.

Modification de fréquentation

La modification de fréquentation se fait selon les modalités décrites à l'art.7 du règlement d'application, publié sur notre site internet.

Art. 7.2. al. 1 « Une demande d'augmentation de fréquentation qui parvient au secrétariat dans la 1^{ère} quinzaine du mois peut entrer en vigueur au plus tôt au début du mois suivant. Si elle parvient dans la 2^{ème} quinzaine, elle peut entrer en vigueur au plus tôt au début du 2^{ème} mois qui suit la réception de la demande ».

Art. 7.2 al 2 « Les diminutions de fréquentation nécessitent un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois »

Facturation

La facturation est effectuée au début du mois suivant. Les factures sont envoyées par voie électronique (courriel) à l'adresse du parent principal (la maman, en principe).

Si vous souhaitez recevoir les factures par courrier postal ou sur une adresse électronique différente, nous vous demandons de nous transmettre votre demande au secrétariat (creche@attalens.ch).

Autres informations disponibles

Sur le site internet de la commune d'Attalens <https://www.attalens.ch/creche-les-petits-lions/>, vous trouverez les règlements, le projet pédagogique, le calendrier d'ouverture ainsi que divers formulaires (fiche de traitement, doléances, menus de la semaine ...).

Communications des absences et demande de dépannage

Deux moyens sont disponibles pour transmettre une information à la crèche :

➤ Informations concernant la semaine en cours (annonce d'absence, demande de dépannage, etc ...) ➤ Informations spécifiques concernant l'enfant	En contactant directement les groupes aux numéros suivants :	
	Groupe des Bébés :	079 879 38 73
	Groupe des Moyens :	079 903 31 29
	Groupe des Grands :	079 905 98 39

Art. 4.2.8 « Toute absence non planifiée (par ex. : maladie) doit être directement communiquée au groupe concerné **avant 8h** le matin même. Si l'absence est annoncée dans ce délai, les frais alimentaires ne sont pas facturés ».

➤ Informations concernant les semaines suivantes (annonce d'absence, demande de dépannage, question sur les contrats,...)	En contactant le secrétariat :	
	Mail	Creche@attalens.ch
	Téléphone	021 947 33 79
	 Les mails sont lus uniquement par le secrétariat lors des horaires d'ouverture de celui-ci.	

Contacter la Direction

Mme Valentine Testuz, responsable pédagogique, se tient à votre disposition en cas de besoin. Elle est joignable via l'adresse électronique : creche@attalens.ch

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces informations et nous vous souhaitons à toutes et tous une très belle année de collaboration et de partage avec l'équipe éducative de la crèche des Petits Lions

Bertrand Cuany

Chef du service de l'Enfance

Valentine Testuz

Responsable pédagogique